

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit INK BOTTLE,CL,1000ML
UFI:RYCD-0XV1-0H4V-5947

Code produit T49V0

Substance pure/mélange mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Encre pour jet d'encre (basée sur solvant)

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Nom de la société</u>	<u>Importateur / Fournisseur</u>
EPSON EUROPE B.V. Azie building, Atlas ArenA, Hoogoorddreef 5,1101 BA Amsterdam Zuidoost The Netherlands Phone number: +31-20-314-5000	-

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact +31-20-314-5000
Adresse électronique chemicals@epson.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Phone number: +31-20-314-5000
Giftnotruf Berlin; +49 (0)30 30686 790
Antigif Belgisch; +32 (0)70 245 245
Austria; +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

ATTENTION

mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

3.2 MÉLANGES

Ingredients contributing to the classification of the mixture, etc.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] / Autres	Numéro d'enregistrement REACH
Oxyde de bis(2-éthoxyéthyle)	203-963-7	112-36-7	90-100	Eye Irrit. 2A (H319)	-
Carbonate de propylène	203-572-1	108-32-7	5-10	Eye Irrit. 2 (H319)	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle

Consulter immédiatement un médecin

Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
INGESTION	NE PAS faire vomir Aspiration potentielle en cas d'ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible
------------------	-------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Aucune information disponible
------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool, brouillard d'eau contenant des sels alcalins Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant Enlever immédiatement les matières combustibles de leurs environs
Moyens d'extinction appropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucune information disponible
--	-------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Utiliser l'équipement de protection individuel requis En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Moyens d'extinction spéciaux	Refroidir le récipient au jet d'eau
Propriétés d'inflammabilité	Peut se ré-enflammer après extinction de l'incendie INFLAMMABLE Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement Forme des mélanges explosifs avec l'air Les vapeurs de gaz liquéfié sont initialement plus denses que l'air et se répandent au niveau du sol

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	<p>Rester en amont du vent Évacuer le personnel vers des zones sûres ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat) Utiliser l'équipement de protection individuel requis Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs En cas de formation de vapeurs, porter un respirateur muni d'un filtre de modèle En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées Se laver soigneusement après toute manipulation Éviter l'accumulation de charges électrostatiques</p>
Autres informations	Ventiler la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	<p>Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts Éviter le rejet dans l'environnement Recueillir le produit répandu</p>
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Méthodes de nettoyage	<p>Absorber avec une matière absorbante inerte Endiguer Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles</p>

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Aucune information disponible
---------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	<p>Éviter l'accumulation de charges électrostatiques Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Laver les vêtements contaminés avant réutilisation Se laver les mains soigneusement et faire un bain de bouche après toute manipulation Brûler ou éliminer immédiatement les torchons utilisés pour nettoyer le produit</p>
--	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé
 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition
 (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique)
 Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants
 Incompatible avec les agents comburants
 Garder sous clef
 Conserver impérativement le produit dans les récipients ou les cuves d'origine

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Aucune information disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Carbonate de propylène	-	-	-	-	TWA: 2 ppm TWA: 8.5 mg/m ³ Ceiling / Peak: 2 ppm Ceiling / Peak: 8.5 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
 Douches
 Rince-oeils
 Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches

Protection des mains

Porter des gants de protection

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié
 Chaussures antistatiques

Protection respiratoire

Porter un équipement de protection respiratoire approprié
 Changer la cartouche du respirateur régulièrement ou conformément au temps de protection

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide	Odeur	odeur légère
aspect	Aucune information disponible	seuil olfactif	Aucune information disponible
couleur	transparent		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	sans objet	
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible	
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Point d'éclair	≥70°C	Point d'éclair en vase clos
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Combustibility	combustible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible	
pression de vapeur	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Densité relative	0.9-1.1	
solubilité(s)		
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Organic Solvent Solubility	soluble dans les solvants organiques	
Coefficient de partage	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
température de décomposition	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

point de ramollissement	aucune donnée disponible
densité	aucune donnée disponible

Nom chimique	Point d'ébullition °C	densité	Pression de vapeur	Densité de vapeur	Point d'éclair	Température d'auto-inflammabilité
Oxyde de bis(2-éthoxyéthyle)	188 °C	-	0.5 mmHg at 25 °C	-	82 °C open cup	-
Carbonate de propylène	241.9 °C	1.204 g/cm3 at 20 °C	0.03 mmHg at 20 °C	3.52	135 °C open cup	510 °C

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	aucune donnée disponible
------------	--------------------------

10.2. Stabilité chimique

stabilité Stable dans les conditions normales
Peut exploser sous l'effet de la chaleur

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes

Sensibilité aux décharges statiques Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Référence à d'autres rubriques; 7

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

inhalation Référence à d'autres rubriques; 4
Contact oculaire Référence à d'autres rubriques; 4
Contact avec la peau Référence à d'autres rubriques; 4
INGESTION Référence à d'autres rubriques; 4

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 7,340.50 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 0.0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue
le mélange contient 0.0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue
le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)
le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)
le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] / Autres	Classification SGH, Japon / Other
Oxyde de bis(2-éthoxyéthyle)	4970 mg/kg (Rat)	6700 µL/kg (Rabbit)	-	Eye Irrit. 2A (H319)	Eye Irrit. 2A Flam. Liq. 4
Carbonate de propylène	29000 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-	Eye Irrit. 2 (H319)	Eye Irrit. 2A

GHS/CLP Classification Note:

Acute Tox. Der. :Acute toxicity - Dermal, Acute Tox. Inh. (D/M) :Acute toxicity - Inhalation - Dusts and Mists, Acute Tox. Inh. (Gas) :Acute toxicity - Inhalation - Gases, Acute Tox. Inh. (Vap) :Acute toxicity - Inhalation - Vapours, Acute Tox. Oral :Acute toxicity - Oral, Aquatic Acute :Acute Hazardous to the aquatic environment, Aquatic Chronic :Chronic Hazardous to the aquatic environment, Asp. Tox. :Aspiration hazard, Carc. :Carcinogenicity, Expl. :Explosives, Eye Dam. :Serious eye damage, Eye Irrit. :Eye irritation, Flam. Gas :Flammable gases (including chemically unstable gases), Flam. Liq. :Flammable liquids, Flam. Solid :Flammable solids, Lact. :Effects on or via lactation, Met. Corr. :Corrosive to metals, Muta. :Germ cell mutagenicity, Org. Perox. :Organic peroxides, Ox. Gas :Oxidizing gases, Ox. Liq. :Oxidizing liquids, Ox. Sol. :Oxidizing solids, Press. Gas :Gases under pressure, Pyr. Liq. :Pyrophoric liquids, Pyr. Sol. :Pyrophoric solids, Repr. :Reproductive toxicity, Resp. Sens. :Respiratory sensitization, Self-heat. :Self-heating substances and mixtures, Self-react. :Self-reactive substances and mixtures, Skin Corr. :Skin corrosion, Skin Irrit. :Skin irritation, Skin Sens. :Skin sensitization, STOT RE :Specific target organ toxicity – Repeated exposure, STOT SE :Specific target organ toxicity – Single exposure, Water-react. :Substances and mixtures which, in contact with water emit flammable gases

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible

Cancérogénicité Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible

STOT - exposition répétée Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 0.9 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Carbonate de propylène	0.48

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Oxyde de bis(2-éthoxyéthyle)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Carbonate de propylène	La substance n'est pas PBT/vPvB

Autres informations Aucune information disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale

Autres informations Conserver dans un fût hermétiquement fermé pour empêcher tout déversement du contenu

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Les récipients ou cuves doivent être parfaitement étanches. Le chargement doit s'effectuer de sorte à empêcher toute chute, renversement et endommagement des récipients
Prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout effondrement

Numéro ONU	sans objet
Groupe d'emballage	sans objet
Code ERG	133
Nom d'expédition	sans objet

IMDG

14.1 Numéro ONU	sans objet
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac	Aucune information disponible

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 Numéro ONU	sans objet
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	sans objet
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro ONU	sans objet
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	sans objet
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1 Numéro ONU	sans objet
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	sans objet
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 Numéro ONU	sans objet
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	sans objet
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro RG, France	Seveso III Directive
Oxyde de bis(2-éthoxyéthyle)	112-36-7	RG 84	Aucune information disponible
Carbonate de propylène	108-32-7	-	Aucune information disponible

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation : Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données LOLI Database (ChemADVISOR, Inc.)

Date d'émission 13-nov.-2020 (DD-MM-YYYY)**Date de révision** 14-nov.-2023**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006, Règlement n° 2020/878****Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité